



## Énergie éolienne : les Sages du Sénat au secours de la Raison ?

L'article 10ter de la Loi d'Orientation sur l'Energie (LOE) a été voté le 29 mars dernier par l'Assemblée nationale. Malgré les améliorations apportées aux amendements initiaux grâce à la mobilisation conjointe des professionnels, des élus et des ONG environnementales, cet article, s'il était maintenu en état, entraînerait un coup d'arrêt brutal au développement de l'énergie éolienne dans notre pays.

La Commission des Affaires Economiques du Sénat a voté le 13 avril un amendement qui, bien qu'insuffisant pour répondre aux enjeux, améliore le texte en redonnant un pouvoir d'initiative aux collectivités locales.

Le respect des engagements internationaux de la France et sa crédibilité lorsqu'elle prétend s'engager dans la voie du développement durable réclament que cet amendement sénatorial soit maintenu et même amélioré :

- la création de plafond de puissance électrique pour l'accès aux tarifs d'achat garantis, au sein des zones de développement éolien, doit aller de pair avec la déclinaison locale des objectifs nationaux et régionaux de puissance éolienne à installer ;
- la responsabilité des collectivités locales doit être affirmée concernant la création, la délimitation et la fixation des objectifs quantitatifs, par la concertation, des zones de développement éolien.

Le préfet de département serait alors en mesure de contribuer efficacement aux objectifs énergétiques nationaux.

Les Sénateurs honoreraient leur réputation de Sages en résistant aux pressions des lobbies des énergies concurrentes et en tenant bon lors du futur passage de la LOE en Commission Mixte Paritaire présidée par le député Patrick Ollier, co-auteur des amendements initiaux clairement anti-éoliens.

En soutenant le développement d'une énergie renouvelable en plein essor à l'échelle mondiale et dont les bénéfices environnementaux sont immenses, ils affirmeraient également leur rôle de représentants des collectivités locales qui doivent pouvoir trouver grâce à l'énergie éolienne les moyens d'assurer un développement local durable fondé sur des ressources pérennes.

Enfin, en respectant la volonté de 90% de nos concitoyens qui se déclarent régulièrement et clairement en faveur de l'énergie éolienne, les Sénateurs contribueraient à redorer l'image d'une démocratie quelque peu mise à mal par le coup de sang d'un triumvirat de députés éolicides.